

en direct

DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE



L'approvisionnement des villes et le développement des circuits courts

Le 10 mai 2007 à Saint-Etienne s'est tenue la première journée technique nationale de l'association «Terres en Villes» consacrée au thème de «l'approvisionnement des villes et le développement des circuits courts».

La présence d'un important marché urbain de proximité est en effet un atout pour l'agriculture périurbaine d'autant plus stratégique que la morosité des cours agricoles conduit à rechercher une meilleure valeur ajoutée et que le développement des demandes urbaines en produits de qualité contribue à une meilleure reconnaissance de l'agriculture.

Voilà pourquoi Terres en Villes a fait de cette question un de ses quatre chantiers. Le réseau lui consacre ses deux journées techniques en 2007.

Les objectifs sont :

- De dresser un état des lieux de la valorisation des produits agricoles périurbains sur le marché urbain ainsi que des politiques locales mises en œuvre,
- D'identifier les principaux freins et les bonnes pratiques qui permettent d'initier une première diversification dans des agglomérations sans tradition en la matière ou de développer plus massivement l'approvisionnement de la ville dans les autres cas
- D'élaborer des préconisations visant à améliorer la législation nationale et européenne.

Pour réaliser ce travail, la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône a accueilli en stage un étudiant de l'université Aix-Marseille afin de réaliser l'état de lieu. Outre notre Compagnie, ce travail a été piloté par la Communauté du pays d'Aubagne et de l'Etoile, le CETA d'Aubagne, l'Association pour le développement de l'Agriculture dans l'Y grenoblois et l'Université Aix-Marseille. Ce groupe de pilotage a décidé de donner une défini-



tion large à la notion de circuits courts afin de profiter de la richesse des expériences des adhérents de Terres en Villes (16 intercommunalités en binôme avec 16 Chambres d'Agriculture). Nous avons donc envisagé les circuits courts comme étant un mode de commercialisation avec la possibilité d'un intermédiaire mais uniquement dans le cadre d'une distribution locale.

Sébastien Alcaix, stagiaire à la Chambre d'Agriculture a réalisé grâce à une implication très forte dans sa mission, un recensement et une synthèse de l'information qui a permis de faire un constat sans concession du développement des circuits courts.

Le constat

De manière générale, les agglomérations ayant une forte tradition maraîchère et fruitière sont celles où les circuits courts sont les plus développés, par exemple à Aubagne, Lyon et Grenoble ; Dans une moindre mesure, les territoires où l'élevage et la viticulture dominent. Face à la crise viticole, les circuits courts peuvent se présenter comme

« Terres en Ville », paritaire entre élus et responsables agricoles, regroupe seize aires urbaines de Perpignan à Rennes en passant par la Communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Cette association a pour mission de multiplier les échanges de savoir-faire entre ses membres, favoriser l'expérimentation en commun dans les territoires d'actions et élaborer des propositions politiques visant à favoriser la prise en compte de l'agriculture et de la forêt périurbaine dans les politiques d'aménagement des territoires périurbains. La Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône est membre actif de cette association

une opportunité commerciale. Les formes de distribution en circuits courts sont nombreuses et variées, mais restent dominées par les modes directs de commercialisation (sans intermédiaires), principalement vente à la ferme et marché de détail. Cela dit, la distribution indirecte est en plein essor. Elle évolue vers une plus forte structuration qui aboutit par exemple à la création d'une marque territoriale. Parfois, elle prend la forme de groupements d'agriculteurs auxquels peuvent se rajouter des transformateurs et des distributeurs.

Vers des projets plus structurés

Le développement des circuits courts de distribution plus structurés dépend de plus en plus de l'établissement d'un partenariat solide entre les agriculteurs, les représentants de la profession et les représentants des collectivités. Dans les territoires qui ont un partenariat avancé, les actions envisagées majoritairement dans le futur sont basées sur des projets collectifs de commercialisation. Vient ensuite le développement de la promotion et de la communication.

Par ailleurs, les actions menées s'adaptent aux exigences croissantes des consommateurs en terme de

qualité et d'authenticité. Ce sont les critères qualitatifs et l'inscription locale des produits qui conditionnent le succès des circuits courts.

Les freins au développement des circuits courts

Le fort potentiel des circuits courts ne peut s'affirmer qu'en dépassant les difficultés structurelles et réglementaires inhérentes à ce mode particulier de distribution. Or, force est de constater que le manque d'organisation des producteurs pour répondre à la demande est préjudiciable au développement des circuits courts. De plus, ce type de commercialisation demande souvent une remise en question de l'organisation de l'exploitation, et même parfois du métier.

L'obligation d'appel d'offre, définie dans le code du marché public pour répondre à l'approvisionnement de la restauration collective, les normes sanitaires notamment pour les produits issus de l'élevage sous-tendant des investissements très lourds sont autant de freins réglementaires.

Enjeux et perspectives

Pour alimenter la réflexion, un consultant en stratégie et marketing agri-alimentaire, Alex Lauriot-Prévost est intervenu sur les enjeux et les perspectives du développement des circuits courts. Il a rappelé le contexte de demande propice du consommateur qui a besoin de garantie et d'être rassuré sur les produits qu'il consomme. Il estime que le potentiel du marché des produits de circuits courts atteindrait jusqu'à 20 % du marché alors que pour l'instant la part de marché de ce type de commercialisation se situe autour de 2% du marché. Cela nécessite cependant de renforcer le professionnalisme.

Dans un département où l'aire métropolitaine marseillaise représente plus d'un million d'habitants, la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône fait de l'approvisionnement de la ville et du développement des circuits courts une de ses priorités. C'est pourquoi nous avons accepté de co-organiser la journée technique nationale de l'association «Terres en Villes» consacrée à ce thème à Saint Etienne avec la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'ADAYG et l'Université d'Aix-en Provence.

La présence d'un important marché de proximité est le principal atout de l'agriculture périurbaine. Cela conduit à une valorisation accrue des produits et à une meilleure reconnaissance de l'agriculture locale ; c'est une réponse apportée à des consommateurs qui recherchent une meilleure traçabilité, plus de fraîcheur, plus de liens avec ses agriculteurs qui façonnent le terroir.

Les échanges fructueux entre les 16 intercommunalités et les 16 Chambres d'Agriculture adhérentes à «Terres en Villes» nous ont permis d'identifier les bonnes pratiques. Un partenariat étroit avec les collectivités doit permettre aux circuits courts de sortir du statut de niches pour avoir un impact significatif sur l'économie des exploitations agricoles du département.

André BOULARD
Président
de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

